

HAUT LES CŒURS !!

L'année 2020 va se terminer progressivement pour laisser place (enfin) aux traditionnelles fêtes de fin d'année.

A cette occasion, vous avez pu découvrir au fil des jours les nombreuses décorations de Noël illuminant notre village. Nous avons souhaité apporter modestement un peu de gaieté dans ce contexte de crise. Ces décorations ont permis à notre personnel communal de mettre en valeur leur créativité mais également aux élus et bénévoles qui se sont proposés, de créer un élan de solidarité et d'entraide, valeur essentielle dans l'esprit de cohésion et à laquelle j'attache une importance toute particulière.

Nous avons cette année mis en place un concours de décorations de Noël, dont vous trouverez toutes les modalités au verso. Les lots ont été sélectionnés chez nos commerçants de proximité.

Soyez assurés de notre détermination à œuvrer pour l'intérêt des Tagolsheimois. Nous avançons sur beaucoup de dossiers, du travail dans l'ombre qui se concrétisera courant 2021 mais je vous en reparlerai très prochainement.

Laissez-moi terminer cet édito par une note joyeuse en laissant la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement. Je vous souhaite à toutes à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré ce contexte qui pèse sur nos organisations.



Les étoiles

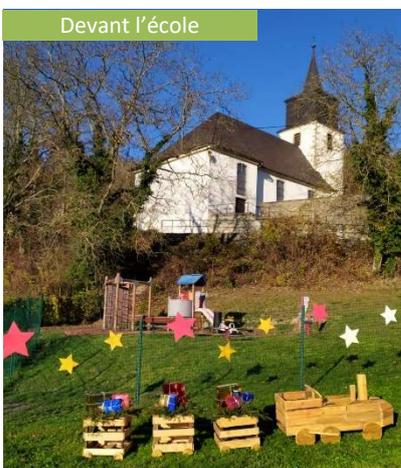
Hervé Wermuth,
Maire



Rue de Mulhouse



Rue des champs



Devant l'école

Mairie

39A, Grand Rue, 68720 Tagolsheim
Tél : 03.89.25.41.34
Fax : 03.89.25.56.20
Mail : mairie@tagolsheim.fr

Horaires :

Lundi : 10h-12h et 16h-19h
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 10h-12h
Jeudi : 10h-12h
Vendredi : 10h-12h

Afin de se protéger les uns les autres, merci de contacter la mairie en priorité par téléphone ou mail.

Urgences

15 SAMU
17 POLICE / GENDARMERIE
18 POMPIERS
0800 130 000 COVID19

Carnet

Naissance
Noéline SUTTER, le 17/11
fille de Cécile ABEGG et Loïc SUTTER



Devant la mairie

01 Informations communales

Calendrier des pompiers

La vente des calendriers des pompiers se prépare ! Les membres de l'amicale des sapeurs pompiers circuleront dans le village entre le 15 et le 19 décembre (sauf nouvelle mesure sanitaire). Cette vente au porte-à-porte se fera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

ONF

Comme chaque année, la commune offre à ses habitants la possibilité d'acheter du bois de chauffage en stère (hêtre, frêne). La quantité est limitée à 8 stères par foyer et le prix du stère est fixé à 50 €. Contacter le secrétariat de mairie avant le 31 décembre pour valider votre commande. Le volume global étant limité, les demandes seront traitées par date d'arrivée.

02 Règlement du concours « Décorations et illuminations de Noël »

ARTICLE 1 : OBJET

La commune organise un concours sur le thème des décorations et illuminations de Noël afin de faire vivre un esprit festif dans les rues et d'encourager les habitants à décorer leurs fenêtres, terrasses, jardins, cours, parking, etc.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Tagolsheim, à l'exception des membres du jury. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

ARTICLE 3 : CRITERES D'APPRECIATION

Le concours prend en compte la qualité de l'agencement (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité), la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique).

2 catégories :

- 1ère catégorie : Maisons
- 2ème catégorie : Balcons ou terrasses

Une attention particulière sera portée aux décorations artisanales. Les participants devront utiliser dans la mesure du possible des illuminations à économie d'énergie.

ARTICLE 4 : LE JURY

Le jury sera composé d'élus du conseil municipal et de membres de la commission « Cadre de vie ». Les visites s'effectueront de jour et de nuit entre le 18 et le 20 décembre.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

Des photos des réalisations seront prises lors du passage du jury. Ces dernières ne seront utilisées qu'à fin de départager les éventuels gagnants et seront détruites à la fin du concours. Il sera toutefois demandé aux gagnants si leurs photos peuvent être publiées dans les supports de communication de la commune. Sans accord de leur part, les photos seront détruites.

ARTICLE 6 : PALMARES ET PRIX

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury qui consignera ses choix sur un procès-verbal signé par tous les membres. La participation financière globale de la commune est fixée 340 €.

	Lot pour chaque catégorie
1 ^{er} rang	Un menu pour deux personnes au restaurant « L'Alcôve », un verre de vin compris, valeur maximale de 90 €.
2 ^{ème} rang	Un panier garni d'une valeur de 50 € réalisé par « Aux délices de Margaux »
3 ^{ème} rang	Un panier garni d'une valeur de 30 € réalisé par « Les ruchers du Sundgau »

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours et aucune contrepartie financière ne sera accordée en échange de ces lots. Les gagnants seront prévenus par les services de la mairie. La liste des gagnants sera communiquée dans le Tagolsheim'Infos et sur le site internet de la commune.

ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX

Les lots seront remis en main propre à l'ensemble des gagnants lors d'une réception au mois de janvier. En raison de la situation sanitaire actuelle, les modalités de remise des prix sont toutefois susceptibles d'être modifiées. Les gagnants en seront tenus informés.

ARTICLE 8 : ANNULATION

La municipalité se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas de nécessité. Si tel venait à être le cas, une communication serait faite pour vous en avertir. L'annulation du présent concours ne pourrait en aucun cas faire l'objet d'une compensation quelconque.



A la mairie



Au carrefour, vers Walheim



Maternelle mono



Maternelle bilingue



CP/CE1 mono



CP/CE1 bilingue

Les décorations faites par les enfants de l'école de Tagolsheim avec la participation active des enseignantes sont visibles sur le pont de l'III et à la Mairie

